



COMPTE RENDU REUNION DU COMITE LUMIERE 7 MARS 2023

Introduction par Gaëlle PIERRE, Conseillère municipale adjointe à la transition écologique et à l'implication citoyenne

En préambule Gaëlle PIERRE rappelle que la gestion de l'éclairage public est une compétence portée par Rennes Métropole. Elle remercie les techniciens des services de la Métropole venus présenter l'organisation de l'éclairage public et quelques chiffres, les universitaires Marc POTEL et Alain SOMAT et l'ensemble des personnes qui ont pu se libérer pour cette première réunion publique en présence des citoyens qui ont souhaité se porter candidats pour participer au Comité LUMIERE.

Compte tenu des enjeux très importants liés à la sobriété lumineuse (économies d'énergie, économies financières, protection de la biodiversité et du climat), l'objectif de la municipalité et d'assurer les besoins en éclairage public au plus juste.

C'est pourquoi elle a souhaité :

- dans un premier temps permettre aux habitants de s'informer sur le sujet par l'intermédiaire d'une réunion ouverte à tous
- puis dans un second temps de recueillir l'avis et les propositions des citoyens au travers de la participation de Bruzois s'étant porté volontaires pour être membres du Comité LUMIERE.

Présentation du fonctionnement de l'éclairage public

Sur la Métropole	Sur la commune de Bruz
<ul style="list-style-type: none">• 82 500 points lumineux• 18 000 Led (22%)• 1 888 armoires de commande• 2300 Km de réseaux• 22 000 MWh (Mégawattheure) de consommation annuelle• 4,2 M€ en 2022 et 11,8 M€ en 2023 (sans réduction des horaires)	<ul style="list-style-type: none">• 3950 points lumineux (4,8%)• 1045 LED (26% des POINTS LUMINEUX)• 91 armoires de commande (4,8%)• 100 km de réseaux (4,4%)

La métropole affiche sa volonté de rénover son patrimoine éclairage public en inscrivant les crédits nécessaires dans le plan Pluriannuel d'investissement de l'ordre de 28M€ pour la rénovation de 15 000 points lumineux. Le passage au LED permettra de réaliser une économie de 50 à 70 % sur les consommations actuelles.



En 2022, il a été souhaité de programmer une harmonisation à l'échelle de la Métropole. Celle-ci porte tant sur les horaires d'extinction que sur le type de matériel pour permettre de limiter, entre autres, les problèmes de gestion pour l'entretien du parc, le remplacement du matériel...

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) vise une baisse de 40 % des consommations d'énergie à l'horizon 2030. Deux leviers ont été identifiés pour parvenir à cet objectif : le basculement à des équipements LED, la diminution des plages horaires d'allumage. Cette diminution sera favorisée par la modernisation de la commande de l'éclairage public grâce la mise en place d'une télégestion qui permettra d'optimiser le pilotage du système.

S'agissant de l'extinction totale lors de la coupure estivale, la tendance est à la généralisation à la plupart des 43 communes de la Métropole. Elles étaient 17 en 2021, 33 en 2022 et en 2023, l'intention de le faire était affichée pour près de 40 d'entre elles. Malgré cette programmation de l'extinction totale, à la marge, il peut tout à fait être prévu de réallumer à l'occasion de moments festifs type 14 juillet et fête de la musique pour favoriser l'éclairage des déplacements d'un grand nombre de personnes.

Une carte de la ville identifiant les emplacements des armoires et du nombre de lampadaires qu'elles commandent est présentée. Cela a permis de visualiser la complexité de la gestion des allumages et extinctions sur certains secteurs, ainsi que les arbitrages nécessaires.

Depuis le 1^{er} mars 2023, mise en place d'une expérimentation qui consiste à réduire les horaires de l'éclairage public :

Du lundi au vendredi : allumage le matin à 6h, extinction le soir à 23h

Le samedi : allumage le matin à 7h, extinction le soir à 23h

Le dimanche : pas d'allumage le matin, extinction le soir à 23h

Plusieurs questions sont soulevées par le public :

- Pourquoi le choix d'éteindre à 23h le soir ? Semblait être une bonne base d'expérimentation, compte tenu des activités nocturnes et du nombre d'habitants à Bruz.
- Quelle cohérence avec le réseau STAR, ligne de bus C7 après 23h puisque des bus circulent jusqu'à 1h30 ? Avant la modification des horaires, plusieurs bus circulaient déjà sans éclairage public. La modification implique que quelques bus supplémentaires sont impactés par l'extinction mais ce ne sont pas forcément les plus fréquentés. La volonté est de trouver le meilleur équilibre entre les besoins en allumage et le nombre d'habitants impactés.

L'hypothèse d'éclairer le parcours du bus implique d'éclairer 50 armoires, soit une grande partie de la ville puisque les armoires commandent de grands secteurs, et non pas des rues précises.



- Quid de l'allumage nocturne lors des événements festifs type 14 juillet ? Il est bien entendu possible d'éclairer spécifiquement lors d'événements en anticipant les besoins et la demande aux services de la Métropole.
- Que peut-on faire pour l'éclairage des entreprises privées ? La communication pour inciter à la sobriété doit être approfondie, ainsi que l'information des professionnels sur le nouveau Règlement de publicité intercommunal (RLPi).
- Quelles échéances pour la mise en cohérence des zones d'éclairage (rationalisation pour chaque armoire) ? Ne pourra se faire que progressivement sur de nombreuses années, nécessite de gros travaux de génie civil. Des recommandations sont dispensées lors des nouveaux aménagements.
- Lors du déploiement des nouveaux horaires d'extinction, tous les quartiers ne l'ont pas été en même temps : Rennes Métropole intervient sur environ 80 % des armoires sur la commune et elles sont près de 90. Une grosse dizaine d'entre elles sont gérées par un contrat spécifique d'un opérateur privé auprès de qui la commande a été passée mais le délai de mise en œuvre a pris quelques jours de plus par rapport aux autres quartiers.
- L'Association Cassiopée souhaiterait pouvoir observer plus tôt les étoiles, observation rendue très difficile lors de l'allumage des très nombreux réverbères à proximité de l'Observatoire Rue Botrel. C'est un sujet qui sera mis à l'ordre du jour du prochain comité lumière.
- Pourquoi ne pas imaginer de différencier les horaires d'extinction du soir entre la semaine et le weekend ? A étudier éventuellement en fonction des remontées.
- Pourquoi ne pas utiliser des détecteurs de mouvements ? Technologies plus chère et plus complexe, que l'on ne peut pas installer partout pour le moment du fait du matériel existant. Possible éventuellement mais uniquement sur certains secteurs.

Une détection pourrait éventuellement être mise en place autour des équipements publics lors de rénovations.

- La puissance de l'éclairage est-elle adaptable, allumer un lampadaire sur 2 ? Si l'allumage est effectif, il doit se faire en assurant un certain niveau de sécurité. Or, l'alternance d'une zone éclairée/une zone sombre ne permet pas à l'œil de s'adapter correctement et cela crée une insécurité, cette solution est donc proscrite. En revanche, les études montrent que si l'on abaisse de manière homogène le niveau d'éclairement, on parvient à un niveau de sécurité satisfaisant. Il y a alors 2 options : soit on allume en permanence avec un abaissement, soit on éteint entièrement.
- Comment assurer la sécurité des déplacements sur les trottoirs, pour les personnes handicapées notamment ? Possibilité de redistribuer les points d'éclairage ? Pourrait être traité par la Métropole en fonction des remontées.
- Comment remonter les anomalies ? En passant en priorité par la plate-forme spécifique de Rennes Métropole <https://metropole.rennes.fr/signaler-une-anomalie-dans-une-rue-de-la-metropole> ou l'appli **RENCITEZEN** ou encore par les services techniques de la ville de Bruz.



Intervention de Marc POTEL, Professeur de l'Université de Rennes 2.

Marc POTEL, accompagné de Alain SOMAT, tous deux professeurs de l'université de Rennes 2 participent au programme de recherche intitulé LUNNE : la Lumière la Nuit à l'Environnement. Ils ont proposé de s'inscrire dans la démarche du comité Lumière afin de rencontrer les usagers et étudier l'impact de la lumière la nuit dans notre quotidien.

Ce programme de recherches est porté par des universitaires de l'université Gustave Eiffel, Nantes, Rennes 2, Toulouse. Ils travaillent en partenariat avec diverses collectivités partenaires dont Rennes Métropole. C'est un projet qui a débuté en février 2023 pour s'achever en juillet 2026. Avec comme idée phare de réduire l'allumage la nuit sans nuire aux humains, la sobriété lumineuse, facteur de transition écologique et énergétique doit pouvoir être socialement acceptée et techniquement réalisable.

Les effets devront pouvoir être mesurables. Le rôle de Messieurs SOMAT et POTEL au sein du comité LUMIERE sera de comprendre les contraintes de la baisse de l'éclairage, voire de son extinction, qui seront exposées par les membres tant acteurs de l'éclairage qu'usagers. Pourront-être proposées diverses activités autour de ce thème tout au long de l'année.

Les membres du Comité sont favorables à cette initiative et en apprendront un peu plus lors de la première réunion des seuls membres du comité Lumière début avril.

